

Mettez une barrière entre vos virus et les autres patients



Le port du masque buccal est fortement recommandé en consultation et dans la salle d'attente pour offrir un environnement sûr aux autres patients.

La Conférence interministérielle (CIM) Santé publique a décidé le 22/03/23 que le port d'un masque buccal serait lié à 3 niveaux de situation épidémiologique pour l'ensemble des maladies respiratoires (CoViD-19, grippe, VRS, ...). Nous sommes actuellement au **niveau 2** (circulation virale croissante avec pression naissante sur le système de santé) : les masques buccaux sont fortement recommandés dans les interactions entre le prestataire de soins et le patient et entre le patient et le prestataire de soins. Il s'agit d'une utilisation ciblée des masques buccaux afin de prévenir la transmission aux patients ou aux prestataires de soins de santé et d'éviter d'accroître la pression sur le système de soins de santé. Les patients dans la salle d'attente sont fortement encouragés de porter un masque.
Source : avis du Risk Management group du 18/03/23.